

Pièces nécessaires à la constitution du dossier de prêt

DANS TOUS LES CAS :

- o Copie du Contrat d'Assurance (si adossement In-Finé) s'il en existe déjà un
- o Photocopie de la pièce d'identité (recto-verso)
- o Dernière quittance de loyer (ou bail) pour locataire
- o Relevé d'Identité Bancaire
- o Relevés bancaires de tous les comptes personnels (3 derniers mois)
- o Tableaux d'amortissement des prêts en cours
- o Photocopie de la taxe foncière
- o Déclaration des revenus fonciers 2044 (si revenus locatifs)
- o Photocopie du contrat de mariage (le cas échéant)
- o Photocopie du jugement de divorce (si divorcé)
- o Titres de propriété (si pas d'emprunt)
- o Carte de résident (si étranger)
- o Justificatif d'épargne personnel

PIECES SPECIFIQUES :

Salariés

- o Dernier avis d'imposition
- o 3 derniers bulletins de salaires

Professions libérales

- o 3 derniers avis d'imposition
- o 3 dernières 2035

Gérants et commerçants

- o 3 derniers avis d'imposition
- o 3 derniers bilans complets

Remarque : si l'avis d'imposition de l'année n-1 n'est pas encore disponible, remplacez-le par la déclaration des revenus

(I) Si vous avez changé d'employeur depuis moins de 6 mois, photocopie du contrat de travail